



Paris, le 4 Septembre 2024

# À LA POSTE, LES SALAIRES DE LA PEUR...

Pour les postières et les postiers, notamment les classes 1 et 2, c'est de plus en plus dur. Combien de dossiers de surendettement, combien de débuts de mois difficiles et combien de collègues qui renoncent aux vacances, aux loisirs et aux sorties, combien de collègues qui doivent faire des heures ailleurs pour compléter leur salaire ?

En cette rentrée, nombreux sont les collègues qui nous disent ne pas être partis en vacances d'été.

La Poste ne peut plus être dans le déni, elle doit augmenter immédiatement tous les salaires. Dans ce combat, la CGT ne lâchera pas comme elle ne lâche pas sur les retraites et appelle d'ores et déjà à la mobilisation le 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

## NOUS VOULONS VIVRE CORRECTEMENT DE NOTRE TRAVAIL !

**Ce que l'on veut, c'est la reconnaissance de notre travail et pouvoir en vivre dignement !**

Les mesures de revalorisations salariales lors des négociations de 2023 et 2024 sont restées nettement insuffisantes malgré l'insistance de la CGT à exiger un rattrapage et le maintien du pouvoir d'achat pour tous. **Car le salaire, c'est bien le sujet du moment.** Les mesures annexes, que ce soit sur l'indemnité de transport, les tickets restaurant, l'indemnité télétravail, peuvent apporter un petit plus. Les primes d'équipe, les parts variables, les primes commerciales sont individualisées et elles ne permettent pas, loin de là, de combler la perte de pouvoir d'achat qui au contraire s'accroît. De surcroît, ce mode de rémunération conditionnée à des critères ne rentre pas dans l'assiette des cotisations sociales. La Poste, en digne élève du MEDEF, contribue à l'affaiblissement des ressources pour notre protection sociale (*Sécurité Sociale et Retraite*) et à la baisse de nos garanties d'aujourd'hui et de demain.

La Poste se félicite d'avoir signé l'accord sur les salaires (*signé par la CFDT, FO, la CGC et la CFTC*) lors de la dernière négociation annuelle obligatoire. Pour la CGT, cet accord **ne répond pas aux besoins des postiers**. Également, la CGT n'a pas signé l'avenant sur la *Mutuelle* (*signé par la CFDT, FO, l'UNSA et la CGC*) qui va un peu plus affaiblir les ressources des postiers et diminuer leurs garanties de remboursement pour les frais médicaux (*notamment dentaires et optiques*).

### A l'inverse, la CGT propose :

- Aucun salaire inférieur à 2 000 euros bruts
- L'augmentation immédiate du point d'indice
- L'octroi du treizième mois pour tous
- La mise en place d'une échelle mobile des salaires consistant à une revalorisation systématique en fonction de l'inflation
- L'intégration immédiate de toutes les primes au salaire
- Une mutuelle de haut niveau dès l'option de base

